

Avril 2013



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

CONSEIL

Cent quarante-sixième session

Rome, 22-26 avril 2013

Organisation de la trente-huitième session de la Conférence de la FAO: Remise des prix

1. Une proposition visant à revoir l'organisation de la cérémonie de remise des prix qui se déroule durant les sessions de la Conférence a été examinée lors de réunions informelles entre le Président indépendant du Conseil et les présidents et vice-présidents des groupes régionaux, le 27 février et le 3 avril 2013.
2. Jusqu'à présent, la cérémonie s'est toujours tenue dans l'après-midi du jour de l'ouverture de la Conférence. Les lauréats prononcent une brève allocution et reçoivent un parchemin et une médaille, ainsi qu'une somme en espèces dans le cas des prix décernés en l'honneur des anciens directeurs généraux: B.R. Sen (1956-1967), A.H. Boerma (1968-1975), Édouard Saouma (1975-1993) et Jacques Diouf (1993-2011).
3. La Médaille Margarita Lizárraga, qui est elle aussi décernée lors de la Conférence, consiste en la remise d'une médaille et d'un parchemin à une personne ou une organisation qui s'est distinguée dans le domaine de l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable.
4. Suite à un débat sur les avantages qu'il y aurait à ne plus inscrire la cérémonie à l'ordre du jour de la Conférence et à en faire une manifestation autonome, il a été décidé de diffuser un projet de résolution préalablement à la cent quarante-sixième session du Conseil afin de voir si un consensus à ce sujet pourrait se dégager parmi les Membres.
5. Il convient de noter qu'à sa cent quarante-cinquième session (3-7 décembre 2012), le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session de la Conférence (15-22 juin 2013) dans lequel figure la cérémonie en question. Si le Conseil devait décider de proposer un autre mode d'organisation de la cérémonie, le projet de résolution de la Conférence ci-après serait alors présenté au Bureau de la Conférence, puis soumis à la Conférence pour adoption, dans l'après-midi du samedi 15 juin, c'est-à-dire le jour de l'ouverture de la session.
6. Le projet de résolution énonce les avantages de la nouvelle organisation proposée, qui permettrait d'attirer l'attention des médias et d'assurer une meilleure gestion du temps de travail pendant la Conférence. Il convient de noter que la plupart des prix ont été institués à une époque où la durée des sessions de la Conférence était bien plus longue que les sept jours ouvrables prévus aujourd'hui. Or, les modalités de la cérémonie sont restées pratiquement inchangées.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

7. La Conférence décide de son propre ordre du jour. Aussi, à la réunion informelle présidée par le Président indépendant du Conseil le 3 avril 2013, est-il apparu nécessaire qu'un soutien unanime des Membres soit apporté à l'une des trois modalités suivantes:

- a) La nouvelle organisation proposée pour la cérémonie de remise des prix est mise en place dès la session de la Conférence de juin 2013;
- b) À sa session de juin 2013, la Conférence décide de modifier le calendrier de la cérémonie de remise des prix à partir de juin 2015, de sorte que celle-ci se tiendrait pour la dernière fois lors de la trente-huitième session de la Conférence;
- c) L'organisation actuelle n'est pas modifiée, c'est-à-dire que la cérémonie de remise des prix se tiendra le samedi 15 juin dans le cadre de l'ouverture des travaux de la Conférence.

8. Le Conseil souhaitera peut-être examiner le projet de résolution ci-après et décider si la solution proposée serait applicable à compter de la trente-huitième session (juin 2013) ou de la trente-neuvième session (juin 2015) de la Conférence, ou s'il conviendrait de maintenir le mode d'organisation actuel.

Projet de résolution de la Conférence ... / 2013

Cérémonie de remise des prix

LA CONFÉRENCE,

Rappelant ses résolutions antérieures, par lesquelles elle a institué des prix en l'honneur des anciens directeurs généraux de l'Organisation, à savoir:

- a) le prix B.R. Sen (Résolution 33/1967);
- b) le prix A.H. Boerma (Résolution 1/1975);
- c) le prix Édouard Saouma (Résolution 2/1993);
- d) le prix Jacques Diouf pour la sécurité alimentaire (Résolution 1/2011);

Rappelant sa résolution 18/1997, par laquelle elle a institué la Médaille Margarita Lizárraga qui est attribuée tous les deux ans par la Conférence;

Sachant que les prix susmentionnés ont été créés pour rendre hommage à la contribution exceptionnelle apportée par B.R. Sen, A.H. Boerma, Édouard Saouma, Jacques Diouf et Margarita Lizárraga en faveur d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition;

Notant, dans le cadre du processus de transformation de la FAO et des efforts qui sont faits pour améliorer l'efficacité au sein des organes directeurs, les avantages d'une mesure qui permettrait:

- a) de donner une plus grande visibilité auprès du public aux prix décernés par la FAO et à leurs lauréats;
- b) d'accroître le temps de travail pouvant être consacré pendant les sessions de la Conférence aux questions de fonds inscrites à l'ordre du jour;
- c) de rationaliser les processus de sélection des candidats et le calendrier prévu;
- d) de tirer parti du rapprochement avec d'autres manifestations organisées par la FAO pour attirer davantage l'attention des médias internationaux sur les prix décernés par l'Organisation;

Reconnaissant que la nécessité impérieuse d'instaurer la sécurité alimentaire doit demeurer au premier rang des préoccupations mondiales et que les réalisations de personnes ou d'institutions ayant œuvré de manière exceptionnelle en faveur de l'éradication de la faim et contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition revêtent un intérêt considérable pour les médias internationaux;

Décide d'instituer une manifestation unique, prestigieuse et récurrente, «Prix décernés par la FAO», dont l'organisation n'entraînera pas de frais supplémentaires par rapport au système précédent qui consistait à organiser une cérémonie de remise des prix pendant les sessions de la Conférence;

Convient que les prix décernés par la FAO pour l'exercice 2012-2013 seront remis à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation 2013 et non pas lors de la trente-huitième session de la Conférence;

Décide également de faire le point de cette nouvelle modalité de remise des prix lors de sa trente-neuvième session, en juin 2015.

(Adoptée le ... juin 2013)